

Informations Municipales

Les dégradations et les incivilités, ça suffit !

Une nouvelle fois notre commune a subi des dégradations !

↳ A l'école

Dans l'enceinte de l'école et à l'ancienne garderie : Vitres brisées, toilettes et lavabos cassés et brûlés... jusqu'où les vandales iront-ils ? La gendarmerie est venue faire des relevés d'empreintes et une plainte a été déposée.

Les photos parlent d'elles même !



↳ Au terrain de foot

Régulièrement les dirigeants et animateurs du club de foot retrouvent des bouteilles cassées et éparpillées sur le sol, dans l'herbe ! toutes les semaines, ils sont obligés de ramasser et balayer les morceaux de verre, les papiers et autres débris sur le terrain d'honneur, le préau, derrière le préau.



L'école de foot et les enfants jouent tous les mercredis et le risque d'accident grandit !

Nous interpellons les parents, les voisins, les éventuels témoins, ou encore les responsables de ces dégradations ! C'est intolérable et il faut agir pour que de tels faits ne se renouvellent pas.

Rappel

La collecte des sacs jaunes a lieu **le lundi des SEMAINES IMPAIRES entre 12h et 19h**. Ceux-ci doivent être déposés avant midi.

Nous vous rappelons que la collecte des ordures ménagères ayant lieu le matin, les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de celle-ci, les bacs devant être rentrés impérativement à l'issue du ramassage car cela peut être dangereux lorsqu'il y a beaucoup de vent.

Modification des lieux à venir

Prochainement, la rue du 19 mars 1962 sera en sens interdit dans le sens Rue de Dinan → Rue de l'Ecotay. Des panneaux de signalisation seront posés.

Travaux bruyants

Petit rappel de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990 qui fixe l'utilisation d'outils bruyants sur des créneaux précis :

Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h30

Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

Divagation des chiens : soyez vigilants

La Mairie reçoit régulièrement des plaintes des habitants concernant la divagation de chiens, ou des signalements d'incidents avec ces animaux sur la voie publique.

La divagation du chien comporte en effet de nombreux risques et dangers. Certains sont agressifs et menaçants envers les passants ou les autres chiens, et peuvent causer un accident de circulation. Un chien est considéré comme en état de divagation :

- s'il n'est plus sous la surveillance de son maître ;
- s'il n'est plus à portée de voix de son maître ;
- s'il est éloigné de son maître de plus de 100 m ;
- s'il est abandonné ou errant.

Dans chacun de ces cas, le chien est considéré comme un animal errant et peut être récupéré par la fourrière. (Les frais de fourrière sont à la charge du propriétaire).

À noter : seuls les chiens en action de chasse ou en garde de troupeaux peuvent s'éloigner de plus de 100 m de leur propriétaire sans être considérés comme en état de divagation.

Peut-on promener son chien sans laisse ?

Vous devez tenir votre chien en laisse s'il présente un danger pour les personnes. Mais tenir son chien en laisse, tout au moins en ville et dans certains lieux publics fréquentés, est recommandé pour sa sécurité et celle des autres. S'il est laissé en liberté il doit toujours rester sous la surveillance de son maître.

Un chien d'attaque ou un chien de garde et de défense doit être tenu en laisse par une personne majeure lorsqu'il circule sur la voie publique. Il doit également être muselé.

L'arrêté du 16 Mars 1955 impose de tenir un chien en laisse dans les bois et forêts, du 15 Avril au 30 Juin, et ceci partout en France.

Commission Services aux personnes

Concours de sapins dans les hameaux de BRUSVILY

Les habitants des hameaux de Brusvily ont bien joué le jeu en décorant leur sapin et nous les en remercions ! certains ont même profité de cette occasion pour organiser un moment festif, autour d'un vin chaud. Belle initiative conviviale !

Les prix du plus beau sapin ont été attribués à :

- 1^{er} prix : Guérande
- 2^{ème} prix : La ville aux Vielles
- 3^{ème} prix : Le Bosreux
- 4^{ème} prix : prix spécial pour les enfants de la Vieux Ville.

Les photos de tous les sapins sont exposées à la Bibliothèque. Chaque village gagnant désignera un référent pour venir chercher un bon d'achat de 20€ utilisable pour l'achat de décorations de Noël pour le prochain concours des sapins de Noël 2022.

Fleurissement du bourg

La commission Service aux habitants va procéder à l'achat de plantes vivaces pour fleurir les jardinières autour de l'église. Les élus et bénévoles se chargeront des plantations.

Création d'un court-métrage

L'association « Hors champs », la Mairie de Brusvily et l'ABTL vous proposent la projection du court métrage réalisé lors de l'atelier du 16 mars 2022. Il s'agit de la création d'une musique, d'une marionnette et d'un scénario encadrée par des professionnels.

La projection de ce film aura lieu **dimanche 20 mars à 14h à la Salle des Fêtes de Brusvily.**

La Commission Patrimoine

La prochaine Matinée citoyenne de printemps aura lieu le samedi 23 avril 2022

↳ **Rendez-vous à 8h30 au terrain des sports.**

Venez en famille, il y aura du travail pour toutes et tous.

Apportez gants, sécateurs, faucilles, et tout autre outil pour nettoyer les chemins et lavoirs. La matinée sera clôturée par un pique-nique partagé. Apportez vos couverts.

Nous comptons sur votre participation.

Inscriptions des bénévoles à la Mairie au 02 96 84 55 22 avant le jeudi 21 avril midi.

Troc aux plantes

Le troc aux plantes aura lieu le 23 avril après-midi au terrain des sports.

Théâtre Adultes (ABTL)

Les KI'KA'FARCES présenteront une comédie écrite et mise en scène par la troupe : **Zen et Rock & Roll**

Représentations à la Salle des Fêtes de Brusvily :

Samedi 2 avril à 20h30 et dimanche 3 avril à 15h.

Prix des places :

Adulte 6€, enfant 3€ (gratuit pour – de 12 ans)

Brusvily Kids : les sorties jeunes



Encore une fois, 15 jeunes des Brusvily Kids, ont participé à une sortie à la Patinoire de Rennes "Le Blizz" le 10 février dernier. Celle-ci a ravi tous les participants et a permis de passer un bon moment. Chacun a

pu s'initier aux joies de la glisse et accroître son sens de l'équilibre et d'agilité ! Quelques chutes sur les fesses n'ont pu être évitées, mais sans gravité et toujours avec le sourire.

Nous avons du mal à recruter des accompagnateurs pour les sorties jeunes en covoiturage. Pour les prochaines sorties le transport en car sera privilégié. Le tarif des sorties sera augmenté d'une participation aux frais de transport. Les sorties jeunes seront réservées en priorité aux enfants de Brusvily. Pour les hors communes, ils pourront s'inscrire s'il reste des places et au tarif plein.



Les prochaines animations et sorties envisagées

Pour les vacances d'Avril, cette fois les Brusvily Kids se déplaceront au Parc d'Attraction de l'Ange Michel à Saint-Hilaire-du-Harcouët, le **jeudi 14 avril 2022**. Cette sortie est proposée aux enfants âgés de 6 à 17 ans de la commune et hors commune (tarifs à définir). Le transport sera assuré par la location d'un bus. Le passe-vaccinal sera exigé pour les enfants de 12 ans et plus.

Inscriptions : les samedis 19/03/2022 et 26/03/2022 de 10h à 12h à la Bibliothèque de Brusvily.

Opération argent de poche

Une opération argent de poche est programmée le **19 avril 2022** pour les 16/17 ans.

Au programme : remise en état du portail du terrain des sports, peindre les bidons pour les Brus'Folies, peindre les barrières près du terrain de tennis, peindre les portes en métal des entrées des vestiaires. A la clé, 15€ pour 3h de travail et 30mn de repos.

Inscriptions les samedis 19/03/2022 et 26/03/2022 à la Bibliothèque de Brusvily.

Forum des associations : Les Brus'Folies 2022

La prochaine édition des Brus'Folies aura lieu le samedi 27 août 22 à partir de 14h. Une équipe Brus'Folies a été créée, composée d'élus et de bénévoles de la commune et des associations, pour travailler sur l'organisation de cette manifestation. Différentes commissions sont mises en place : *Logistique, Restauration et Buvette, Décoration du site, Organisation des concerts, Associations et Animations de la journée.*

Vous êtes intéressés et motivés pour participer à l'organisation de cette journée ? Vous avez envie de vous impliquer ?

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Franck Briec l'adjoint en charge de l'animation, soit par mail franck.briec@orange.fr ou au 06 26 88 02 75.

Calendrier des manifestations

- **Samedi 5 mars** Spectacle de magie de l'Amicale Laïque à la salle des Fêtes.
- **Samedi 12 mars** Couscous à emporter de l'Association Gym de Brusvily de 17h30 à 19h30 Salle des fêtes
- **Les 18 et 19 mars** Opération benne à ferraille de l'Amicale Laïque au Local Technique
- **Samedi 19 mars** Rougail à emporter de l'Association ENORA à la salle des fêtes de 10h30 à 13h30.
- **Samedi 2 avril et dimanche 3 avril** Représentation Théâtre Les KI'KA'FARCES à la salle des fêtes.
- **Samedi 3 avril** Poulet grillé de l'ASBB au terrain des sports.

Bibliothèque

Les bénévoles formés à l'accueil du public



Le 24 janvier une formation "accueil du public" dispensée par la BCA (bibliothèque des côtes d'Armor) a

eu lieu à la bibliothèque. C'est dans une belle ambiance qu'une dizaine de personnes a revu la façon d'accueillir nos abonnés avec bienveillance, respect, professionnalisme, etc... Le matin a été dédié à la théorie, suivie l'après-midi de mise en situation dans nos lieux, tout ça dans la bonne humeur. Nous nous sommes rendu compte que nous savions faire, mais qu'il est toujours bon de revoir les bases pour vous recevoir le mieux possible. D'ailleurs, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, plus on sera nombreux, mieux ça marchera.

BRUS'INFOS de la commune de BRUSVILY

Responsable publication : Evelyne BARDOU Adjointe au Maire

Membres de la commission communication : Jacqueline LEYZOUR, Anne DEBEIX, Colette PELOU, Suzanne PERINA

Réalisation et Impression : Mairie de Brusvilv